



Certification des aérodromes au sens de l'OACI et santé publique

Nika Meheza MANZI,
Regional Officer AGA
ICAO, WACAF Office



Sommaire

- **Généralités sur la certification des aérodrômes**
- Référentiels
- Exigences relatives aux urgences de santé publique
- **Processus de certification des aérodrômes**
- **Certification OACI/OMS: ce qu'il faut retenir**
- **Conclusions**

Généralités sur la certification d'aérodromes

- *La délivrance d'une certification à un aérodrome signifie pour les exploitants d'aéronefs et les autres organisations qui utilisent cet aérodrome, qu'au moment de la certification il répondait aux spécifications concernant les installations et l'exploitation technique et que, selon l'autorité de certification, il est capable de continuer à y répondre pendant la période de validité du certificat.*
- *Des renseignements sur l'état de certification des aérodromes devraient être fournis aux services d'information aéronautique compétents pour être inclus dans les publications d'information aéronautique (AIP).*
- *La certification définit aussi la base de référence (**contrat entre l'autorité de l'aviation civile et l'exploitant d'aérodrome**) pour la surveillance continue de la conformité aux spécifications*

Référentiels



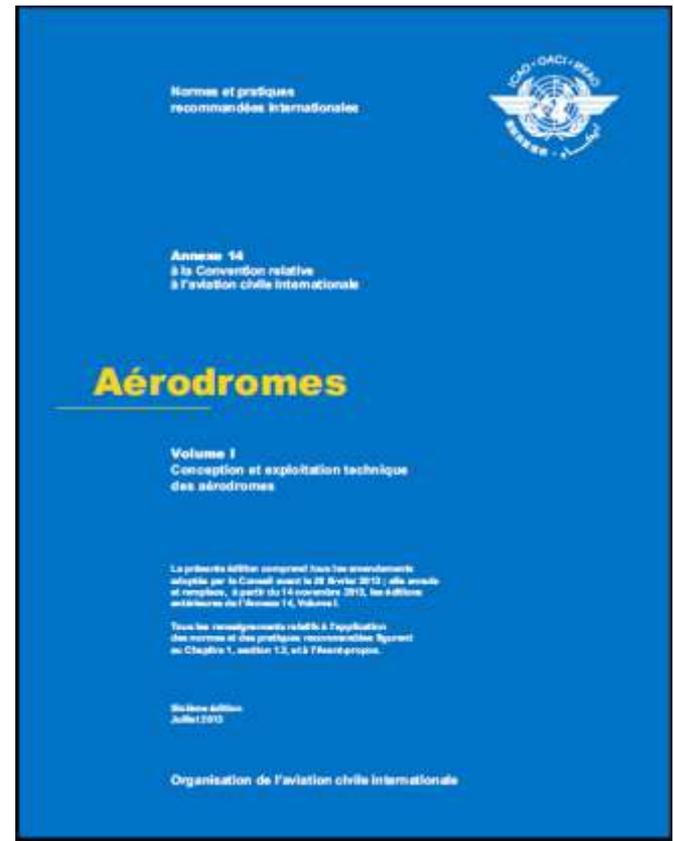
- *Annexe 14 de l'OACI, volumes 1 : Conception et exploitation technique des aérodromes*
- *Document 9774 – AN969: Manuel sur la certification des aérodromes*
- *Document 9859 – AN474: Manuel de Gestion de la sécurité*
- *Autres manuels et documents techniques de l'OACI associés à l'annexe 14*

Certification des aérodromes

- **Annexe 14 - 1.4.1** Les États certifieront les aérodromes utilisés pour les vols internationaux en tenant compte des spécifications de **la présente Annexe** et des autres spécifications pertinentes de l'OACI, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié.
- **Annexe 14 - 1.4.4** Dans le cadre du processus de certification, les États veilleront à ce **qu'un manuel d'aérodrome**, contenant tous les renseignements utiles **sur le site, les installations, les services, l'équipement, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de l'aérodrome, y compris un système de gestion de la sécurité**, soit soumis par le postulant pour approbation ou acceptation avant la délivrance du certificat d'aérodrome.

Annexe 14 – Vol. 1

Comprend des normes et pratiques recommandées (spécifications) prescrivant les caractéristiques physiques et surfaces de limitation d'obstacles que doivent présenter les aérodromes, ainsi que certaines installations et certains services techniques fournis en principe sur un aérodrome



Annexe 14 – Vol. 1

- CHAPITRE 1. Généralités
- CHAPITRE 2. Renseignements sur les aérodromes
- CHAPITRE 3. Caractéristiques physiques
- CHAPITRE 4. Limitation et suppression des obstacles
- CHAPITRE 5. Aides visuelles à la navigation
- CHAPITRE 6. Aides visuelles pour signaler les obstacles
- CHAPITRE 7. Aides visuelles pour signaler les zones d'emploi limité
- CHAPITRE 8. Systèmes électriques
- CHAPITRE 9. Services, matériel et installations d'exploitation d'aérodrome
- CHAPITRE 10. Entretien de l'aérodrome

Chapitre 9 – Services, matériel et installations d'exploitation d'aérodrome

Plan d'urgence d'aérodrome

- **Annexe 14 - 9.1.1** Un plan d'urgence sera établi pour tout aérodrome en proportion des opérations aériennes et autres activités pour lesquelles il est utilisé.
- **Annexe 14 - 9.1.2** Le plan d'urgence d'aérodrome permettra d'assurer la coordination des mesures à prendre dans une situation d'urgence survenant sur l'aérodrome ou dans son voisinage.
 - *Note 1.— Parmi les situations d'urgence on peut citer : les situations critiques concernant des aéronefs, le sabotage, y compris les menaces à la bombe, les actes de capture illicite d'aéronef, les incidents dus à des marchandises dangereuses, les incendies de bâtiments, les catastrophes naturelles et les **urgences de santé publique**.*
 - *Note 2.— Comme exemples d'urgence de santé publique, on peut citer un risque accru de propagation internationale d'une maladie transmissible grave par des voyageurs aériens ou du fret aérien et une grave épidémie de maladie transmissible susceptible d'affecter une grande proportion du personnel d'un aérodrome*

Chapitre 9 – Services, matériel et installations d'exploitation d'aérodrome

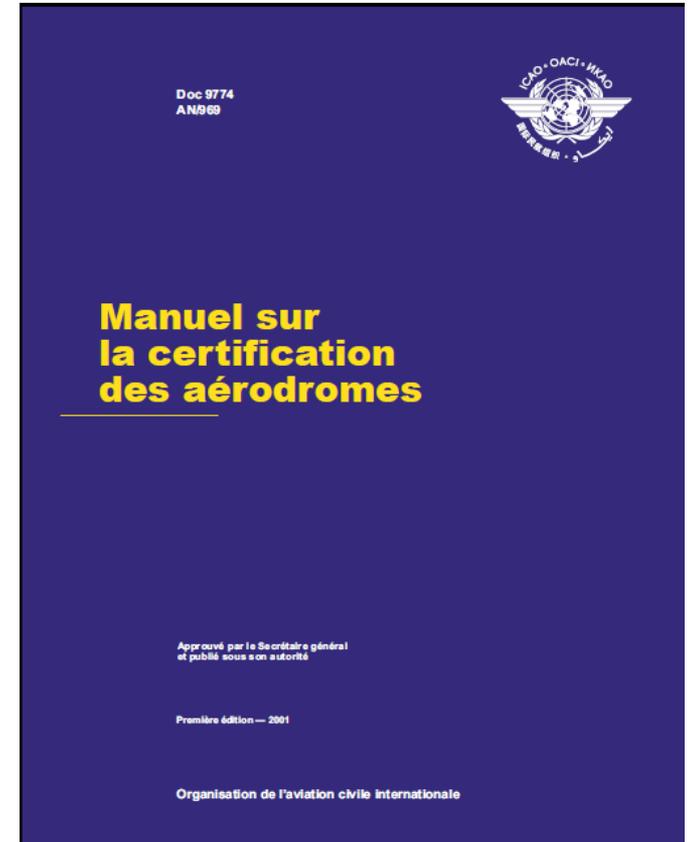
Plan d'urgence d'aérodrome (*Doc 9137*), 7e Partie

- Etabli pour tout aérodrome en proportion des opérations aériennes et autres activités pour lesquelles il est utilisé
- Centre directeur des opérations d'urgence et poste de commandement mobile
- Système de communications
- Exercice d'exécution du plan d'urgence
- Urgences en environnements difficiles



Procédure de certification des aéroports - *Doc. 9774*

- Dispositif de réglementation de la certification des aéroports
- Règlement type pour la certification des aéroports
- **Procédure de certification d'aéroport**
- Instance de réglementation
- **Appendice 1. Annexe au Règlement relatif à la certification des aéroports** — Renseignements devant figurer dans un manuel d'aéroport



Procédure de certification

- Expression d'intérêt du postulant
- Demande formelle, comprenant l'évaluation
- Evaluation des installations et de l'équipement de l'aérodrome
- Délivrance ou refus de certificat d'aérodrome
- Publication dans l'AIP du statut d'aérodrome certifié et des précisions requises

Procédure de certification

Expression d'intérêt du postulant

Evaluation portant sur l'exploitation de l'aérodrome

L'objectif de l'évaluation portant sur l'exploitation aérienne est de s'assurer que l'exploitation d'un aérodrome au lieu spécifié dans la demande ne compromettrait pas la sécurité de l'exploitation aérienne

L'évaluation sur l'exploitation aérienne devra être conduite par des spécialistes, y compris mais non limitée à des inspecteurs d'aérodrome, des spécialistes des politiques de l'espace aérien, des inspecteurs des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie et des spécialistes des aides visuelles

Il peut exister d'autres textes législatifs ou règlements nationaux portant sur des questions telles que la protection de l'environnement,... et exigeant l'approbation d'une autorité compétente dans ces domaines d'expertise

Dans ce cas, l'exploitant devra entreprendre aussi les démarches pour obtenir l'autorisation d'entités compétentes de l'Etat, accompagnés de documents nécessaires

Certification OACI/OMS: ce qu'il faut retenir ...



OACI

- Obligatoire pour tous les aéroports internationaux
- Autorité certificatrice: Etat
- L'OACI s'assure que l'Etat a certifié conformément aux exigences
- Couvre tous les SARPs de l'OACI sur les aéroports y compris les urgences de santé publique



OMS

- Sur une base volontaire et s'adresse aux aéroports désignés comme Points d'entrée au sens du RSI
- Autorité certificatrice: OMS
- Couvre les capacités de base du point d'entrée en matière de santé publique



En conclusion

- La certification OACI des aérodomes (différente de la certification au sens du RSI) tient compte de la planification et de la gestion des urgences de santé publique
- La certification des aérodomes au sens du RSI peut être incorporée au processus de certification des aérodomes
- Les Autorités de l'aviation civile peuvent s'inspirer de la check list de l'OMS sur les questions de santé publique lors de la certification de leurs aéroports
- Les Autorités de l'aviation civile peuvent s'appuyer sur les spécialistes de la santé pour mener à bien leurs audits de certification sur les questions de santé publique
- La collaboration entre l'aviation civile et la Santé publique est plus que nécessaire



ICAO

SAFETY



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU